



## **LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉCIDENT À L'UNANIMITÉ D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE 'ORDURES MANAGÈRES'**

Depuis sa création en janvier 2013, la CCPMB gère la collecte des déchets sur les 10 communes. Celles-ci lui avaient transféré le personnel et le matériel nécessaires à la réalisation de cette mission, à savoir 11 camions de collectes et 26 agents.

Ne disposant pas de garage et de terrain adapté pour accueillir ce service, la CCPMB avait signé des conventions financières avec les communes de Passy et Sallanches lui permettant de stationner quelques véhicules.

En parallèle, les services de la CCPMB recherchent depuis plusieurs années un terrain ou local adapté.



### **Un équipement qui sera adapté aux besoins des équipes**

**Plus de 7 ans après, la CCPMB voit ses recherches aboutir grâce à une opportunité offerte par l'entreprise Benedetti.** En effet, cette dernière a proposé une parcelle de terrain située à Passy, à côté de ses locaux, disposant des infrastructures déjà réalisées dans un secteur non résidentiel, n'occasionnant pas de gêne pour les habitations.

Sa superficie s'élève à 6 655 m<sup>2</sup> et comprend un bâtiment de 415 m<sup>2</sup> aménagé en bureau et vestiaires pour un montant de 1 180 000 euros. Elle laisse suffisamment de superficie pour la construction d'un garage pouvant accueillir les camions de collecte.

L'installation d'un atelier est également prévue. Il permettra de réaliser de petites réparations. Le personnel pourra aussi bénéficier d'un espace vestiaire et de lieux aménagés pour les services.

### **Un tournant pour la CCPMB**

**C'est bien une décision essentielle dans le développement de la CCPMB que les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité le 2 juin.**

**Une nouvelle phase doit s'enchaîner rapidement : l'établissement d'un cahier des charges nécessaire à l'accompagnement d'un bureau d'études pour réaliser les travaux.**